

CONSEIL MUNICIPAL DE CAZOULÈS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le 12 Avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune de Cazoulès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BARBERY, Maire.

Date de convocation : 12/03/2021

Présents : Françoise ARPAILLANGE, David VITRAC, Yoan LAUMOND, Jérôme TRESSENS, Joëlle MARIE, Carole MERCHIER, Gérard VIELLE, Philippe BLANC, Marine MASMAYOUX.

Excusé : Alain JACQUART

Procuration : Alain JACQUART en faveur de Joël BARBERY

Secrétaire de séance : Mme Carole MERCHIER

Les Conseillers Municipaux présents forment la majorité en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31/03/2021 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Vote des budgets primitifs 2021
- Questions diverses

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Prêt La Banque Postale pour le financement des travaux d'investissement du réseau d'Eclairage Public SDE 24

DELIBERATIONS :

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'état modèle n°1259 COM portant notification des bases prévisionnelles pour 2021 et demande à l'assemblée de délibérer sur les taux à appliquer à chacune des taxes directes locales.

Il rappelle l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale et qu'il convient de délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le Conseil Municipal en 2020 et du taux départemental de la TFBP de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'arrêter les taux suivants pour l'imposition de 2021, soit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)..... 51.61 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 110,53%

Le produit fiscal « attendu » est de 275 059 €uros.

La contribution FNGIR est de 31 424 €uros.

La contribution du coefficient correcteur est de -35 911 €uros.

- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 – COMMUNE, CAMPING, ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions des Budgets Primitifs de l'exercice 2021, budget principal Commune, budget annexe Camping, budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Budgets Primitifs 2021, budget principal Commune, budget annexe Camping, budget annexe Assainissement, dont les balances s'établissent en euros comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNE 2021			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
223 905.14 €		541 294.42 €	
Total du budget : 765 199.56 €			
BUDGET PRIMITIF ANNEXE CAMPING 2021			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
90 777.35 €		98 615.24 €	
Total du budget : 189 392.59 €			
BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
55 473.07 €		99 165.44 €	
Total du budget : 154 638.51 €			

OBJET : PRET LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement du réseau d'éclairage public SDE 24, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 85 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter un prêt auprès de La Banque Postale pour un montant de 85 000 euros - quatre-vingt-cinq mille euros-

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec La Banque Postale, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 85 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financement des travaux d'investissement du réseau d'éclairage public SDE 24.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 85 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 31/05/2021, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 100,00 Euros

Questions diverses :

Information de l'INSEE concernant le recensement de la population de 2021, reporté en 2023.

Courrier de l'assistante sociale de Sarlat, concernant la demande de prise en charge des frais d'obsèques de M. Brel : avis défavorable des membres du Conseil Municipal, des renseignements complémentaires seront demandés.

Campagne de ramonage des cheminées.

Maintenance des cloches de l'église.

Mise en place des bancs publics repeints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.